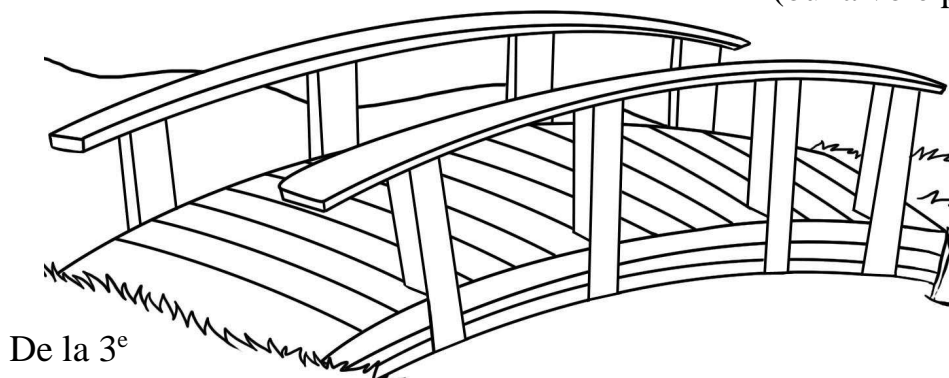


Dispositif Passerelle

Vers la 2nde GT
(ou la voie professionnelle)



Dispositif Passerelle

Objectifs

Le Dispositif Passerelle propose pour chaque élève une année de construction de son projet social et scolaire ou professionnel. En effet, chaque élève prépare le passage en 2^{nde} générale et technologique, ainsi qu'une orientation professionnelle en parallèle. Le but étant d'avoir une autre issue déjà bien préparée si le passage en 2^{nde} GT n'est pas possible.

L'emploi du temps des élèves est adapté à leur profil. Il contient des enseignements généraux de français, mathématiques, langues vivantes, SVT, sciences économiques et sociales, histoire-géographie et EPS. Ces enseignements ont pour but d'acquérir des compétences de début de lycée, en prenant appui sur les programmes de 2^{nde} et de 3^e.

L'emploi du temps contient également un enseignement professionnel pour la construction du projet professionnel, pour la découverte du monde de l'entreprise et pour le développement de la connaissance de soi.

L'élève sera placé le plus possible en autonomie, en fonction de ses limites et capacités.

En fonction du projet individualisé du jeune, des heures de pôle braille, de bureautique et de dactylographie seront ajoutées.

Population concernée

Les jeunes qui ont vocation à intégrer le Dispositif Passerelle sont issus de 3^{ème} générale ou préparation professionnelle.

Ces jeunes n'ont pas encore le niveau pour passer en 2^{nde} ou bien présentent des difficultés nécessitant une année de préparation à la 2^{nde} ou à un projet professionnel. En effet, certains jeunes ont besoin d'acquérir une méthodologie de travail et d'apprentissage, un outil de travail numérique et/ou une aisance suffisante en braille.

Stages

Le jeune doit chercher ses stages en fonction de ses désirs et de son projet professionnel. Cette recherche est guidée par le binôme, professeur principal/éducateur spécialisé, qui veille à encourager l'autonomie de chaque jeune.

Si un élève est en difficulté pour trouver des stages, le binôme peut être conduit à faire des propositions concrètes de stage.

2 stages obligatoires sont prévus, à des dates fixes (**du 13 au 17 novembre 2017, du 19 au 23 mars 2018**).

Les stages durent 1 semaine et donnent lieu à un rapport de stage et à une soutenance orale.

Travail avec les familles

Une communication régulière avec la famille est souhaitable, par e-mail, par des rendez-vous téléphoniques et si possible par rendez-vous physiques.

Une collaboration régulière soutient et encourage le jeune dans la construction de son projet.

Poursuite d'études

À l'issue de l'année scolaire, les élèves du Dispositif Passerelle n'ont pas vocation à allonger ce dispositif.

La poursuite d'études se fera, dans la mesure du possible, en 2nde GT.

Si ce n'est pas possible, une orientation en lycée professionnel, en CAP ou en formation spécialisée sera choisie.

Ce choix sera soumis à l'avis du conseil de classe et sera validé par les circuits habituels d'orientation (fiches de vœux à remplir par les familles).